Informations de base

2009/2159(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser **Subject** 4.40.10 Jeunesse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture et éducation	PAPANIKOLAOU Georgios (PPE)	22/09/2009
	Rapporteur(e) fictif/fictive VERGIAT Marie-Christine (GUE/NGL)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Education, jeunesse, culture et sport	2978	2009-11-27

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	VASSILIOU Androulla

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/04/2009	Publication du document de base non-législatif	COM(2009)0200	Résumé
22/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/11/2009	Débat au Conseil		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
30/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0113/2010	
18/05/2010	Décision du Parlement	T7-0166/2010	Résumé
18/05/2010	Résultat du vote au parlement		
18/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2159(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/7/01184

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.936	06/01/2010	
Amendements déposés en commission		PE438.492	01/03/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0113/2010	30/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0166/2010	18/05/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2009)0200	27/04/2009	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2010)4416	16/09/2010	
Document de suivi	SEC(2011)0401	25/03/2011	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2012)0495	10/09/2012	Résumé
Document de travail de la Commssion (SWD)	SWD(2012)0256	10/09/2012	
Document de travail de la Commssion (SWD)	SWD(2012)0257	10/09/2012	

Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 10/09/2012

La résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) impose à l'UE d'établir un rapport sur la jeunesse à la fin de chaque cycle triennal dans un double objectif: i) évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs généraux de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ; ii) constituer une base pour l'établissement des priorités à prévoir dans le prochain cycle de travail.

La présente communication contient le projet de rapport de l'UE sur la jeunesse que le Conseil doit adopter. Elle rappelle que la stratégie est complémentaire de la stratégie «Europe 2020» dont sa déclinaison pour les jeunes est l'initiative phare intitulée «Jeunesse en mouvement» qui promeut la mobilité des jeunes, ceux-ci relevant aussi de la «Stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois».

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse est fondée sur des actions concrètes dans les 8 domaines principaux suivants:

- l'éducation et la formation;
- l'emploi et l'esprit d'entreprise;
- l'inclusion sociale;
- la santé et le bien-être;
- la participation;
- la culture et la créativité;
- le volontariat ;
- la jeunesse et le monde.

La mise en œuvre des actions dans chacun de ces domaines est examinée en détail dans le rapport.

La mise en œuvre du 1er cycle de travail triennal de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 a montré sa **durabilité et sa souplesse** en tant que cadre pour une série d'actions mises en œuvre par la Commission, les États membres et d'autres parties prenantes. Par son caractère intersectoriel et exhaustif, cette stratégie a été saluée avec intérêt et elle a inspiré non seulement les États membres mais aussi les pays d' Europe en général et au-delà.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse a servi d'instrument pour forger des liens entre des domaines d'action, notamment l'emploi et l'esprit d' entreprise, l'éducation et la formation ainsi que l'inclusion sociale, afin d'élaborer des solutions à plusieurs facettes en faveur des jeunes. Elle s'est révélée appropriée pour dégager des solutions permettant de résorber l'important chômage des jeunes qui sévit actuellement et pour soutenir le nombre croissant de jeunes qui ne sont ni dans la vie active, ni dans le système éducatif, ni en formation. L'animation socio-éducative a contribué au développement des jeunes et devrait pouvoir en faire plus dans tous les domaines d'action.

Le rapport met également en évidence les perspectives à venir dans le cadre du prochain cycle.

Prochain cycle (2013-2015) : **les priorités pour le prochain cycle doivent être adoptées sur la base du présent rapport de l'UE sur la jeunesse**. Les présidences de l'UE se sont centrées sur «l'emploi et l'esprit d'entreprise» et la «participation» au cours du premier cycle. Les rapports établis par l'UE et par les États membres au sujet des jeunes confirment la solidité et la pertinence de la stratégie et de ses deux objectifs généraux: i) créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail, et ii) favoriser la citoyenneté, l'inclusion sociale et la solidarité. Ces objectifs sont conformes à ceux d'Europe 2020, ceux de l'analyse annuelle de la croissance de 2012 , ceux de «Jeunesse en mouvement» et de l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes.

Les priorités du prochain cycle de travail doivent concorder avec les priorités et activités générales actuelles d'Europe 2020. L'emploi des jeunes continuera à être une question prioritaire pour l'UE. Les États membres devront cibler les jeunes qui ne sont pas dans la vie active et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation et faire le meilleur usage des financements de l'UE disponibles. Ils doivent déployer des efforts plus importants afin d'élargir l'accès des jeunes à l'emploi, aux contrats d'apprentissage et de stage et améliorer leur aptitude à l'emploi. En outre, **les instruments intersectoriels mis au point dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse** pourront servir à favoriser les partenariats entre différents acteurs participant à l'appui donné aux jeunes en transition, qu'il s'agisse des services de l'emploi, des prestataires de services éducatifs, de l' animation socio-éducative, des services sociaux, des employeurs ou des jeunes eux-mêmes.

D'ici à la fin de 2012, la Commission a l'intention de proposer **une recommandation du Conseil sur des lignes directrices visant à constituer des garanties en faveur des jeunes**. Il s'agit de dispositifs que les États membres devront mettre sur pied pour garantir que tous les jeunes bénéficient d' une proposition d'emploi de qualité, poursuivent des études, aient un contrat d'apprentissage ou un stage dans les quatre mois qui suivent leur entrée dans le chômage (ou leur sortie de l'enseignement formel).

Au cours des années à venir, **la stratégie devrait être davantage axée sur les conséquences de la crise actuelle** et sur ses effets sur l'inclusion sociale ainsi que sur la santé et le bien-être des jeunes. À cet effet, elle doit mettre davantage l'accent sur la participation aux activités démocratiques et sociétales et s'appuyer sur l'animation socio-éducative pour favoriser chez les jeunes, l'acquisition d'aptitudes de vie, le développement personnel général et l'émergence d'un sentiment d'appartenance à la société dans laquelle ils vivent.

Pour développer sa contribution à Europe 2020, le 2ème cycle triennal de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2013-2015) devra s'attaquer aux problèmes que la crise a engendrés pour les jeunes. L'accent devra continuer à être mis sur l'emploi et l'esprit d'entreprise, le renforcement de l' accès au travail aussi bien que sur le développement des aptitudes d'innovation et de créativité des jeunes.

La Commission développera également l'initiative de la **carte «Jeunesse en mouvement»** afin de faciliter la mobilité des jeunes dans toute l'Europe. Elle sensibilisera tous les jeunes et facilitera le dialogue avec eux, en particulier ceux qui ont moins de perspectives, par les nouveaux instruments interactifs du **Portail européen de la jeunesse**. La politique de la jeunesse étudiera aussi les mesures permettant d'encourager le potentiel de créativité et d'innovation des jeunes lorsqu'il s'agit de tenter de s'attaquer aux problèmes de l'emploi, de l'aptitude à l'emploi et de l'inclusion.

Le programme «Jeunesse en action» et le futur programme de l'UE concernant les jeunes joueront un rôle particulier pour soutenir ces initiatives dans ce contexte.

Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 27/04/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, en se fondant sur la méthode ouverte de coordination renouvelée.

CONTEXTE : les Européens vivent aujourd'hui plus longtemps et comptent désormais moins de jeunes dans leurs rangs. Selon les projections, la tranche d'âge des 15-29 ans représentera, en 2050, 15,3% de la population européenne, contre 19,3% actuellement. Dans ce contexte, cette génération devra faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle la Commission propose une **stratégie d' ensemble** et à large spectre touchant à tous les domaines pouvant permettre de promouvoir la jeunesse et de rencontrer leurs besoins actuels et futurs.

CONTENU : l'UE possède une expérience solide dans le domaine de la coopération dans le domaine de la jeunesse, notamment depuis 2001 et l' adoption d'un Livre Blanc sur la jeunesse. C'est dans le cadre de ce dernier qu'une méthode ouverte de coordination (MOC) a été initiée qu'il convient maintenant d'approfondir, face aux nouveaux besoins des jeunes. Une nouvelle stratégie s'articulant autour de 3 objectifs est donc proposée, dont les axes d'intervention sont étroitement liés à ceux de l'Agenda social renouvelé:

1. élargir les possibilités offertes aux jeunes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi,
2. améliorer leur insertion sociale et leur pleine participation à la vie de la société,
3. développer la solidarité mutuelle entre la société et les jeunes.

Pour chaque objectif, la communication propose des «champs d'intervention» ainsi que des priorités d'action pour la période 2010-2012. Ces derniers peuvent se résumer comme suit :

1) Élargir les possibilités offertes aux jeunes :

- **Champ d'intervention n° 1 – l'éducation** : actuellement, un quart des jeunes de 15 ans ont de faibles compétences en lecture et 6 millions de jeunes quittent l'école sans aucunes qualifications. De nouveaux efforts sont donc nécessaires pour que, chacun dans leurs domaines respectifs de compétence, les États membres et la Commission améliorent encore le niveau d'éducation des jeunes. Á cet égard, il est proposé, entre autre : i) d'accroître leurs possibilités d'apprentissage non formel pour lutter contre l'abandon scolaire précoce ; ii) de renforcer les mesures de validation des compétences et de reconnaissance des qualifications au niveau européen ; iii) de promouvoir leur mobilité ; iv) d'encourager la coopération entre les responsables de l'élaboration des politiques de l'éducation et de la jeunesse ; v) de mettre à la disposition des jeunes des services d'orientation et de conseils de qualité.
- **Champ d'intervention n° 2 – l'emploi** : les périodes de transition que connaissent les jeunes entre la fin de leur formation et le début de la vie active sont devenues beaucoup plus longues. En moyenne, le chômage des jeunes est au moins deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. Vu les répercussions de la crise financière et économique sur les marchés du travail, l'urgence d'une action en faveur de l'emploi des jeunes se fait encore plus nécessaire. Les actions envisagées par les États membres et la Commission seraient dès lors les suivantes : i) **veiller à ce que l'emploi des jeunes reste une priorité** ; ii) promouvoir les ouvertures professionnelles et de formation professionnelle des jeunes au-delà des frontières nationales ; iii) développer l'animation socio-éducative comme un moyen de soutenir l' employabilité des jeunes ; iv) encourager la coopération entre les responsables de l'élaboration des politiques de l'emploi et de la jeunesse ; v) veiller à ce que le Fonds social européen soit utilisé de manière efficace ; vi) définir des mesures immédiates dans les plans de relance pour soutenir l'emploi des jeunes, vii) renforcer les services d'orientation de carrière et de conseils ; viii) lever les obstacles à la libre circulation de la main-d'œuvre dans l'UE ; ix) promouvoir les stages de qualité dans les programmes d'éducation et de formation et/ou dans les programmes pour l'emploi.
- **Champ d'intervention n° 3 – créativité et entrepreneuriat** : la Commission estime qu'il faut encourager les jeunes à penser et à agir de manière innovante. L'objectif dans ce domaine est d'encourager tous les jeunes à exprimer et à développer leurs talents et leur créativité et à faire preuve d'esprit d'entreprise. Pour ce qui est des actions à mener par les États membres et la Commission, celle-ci recommande de : i) développer les fonds d'aide au démarrage d'entreprises et encourager la reconnaissance des sociétés fondées par des étudiants ; ii) faciliter l' accès des jeunes aux nouvelles technologies ; iii) encourager les structures d'animation socio-éducative ; iv) élargir l'accès aux outils créatifs, en particulier ceux qui font appel aux nouvelles technologies.

2) améliorer l'insertion sociale et la pleine participation des jeunes à la vie de la société :

- **Champ d'intervention n° 4 – sport et santé** : le stress, une alimentation peu équilibrée, le manque d'exercice physique, les rapports sexuels non protégés, le tabac, l'alcool et la drogue menacent la santé d'un grand nombre de jeunes. Il faut donc les encourager à adopter des modes de vie sains et promouvoir chez eux l'éducation physique. Les principales actions envisagées par les États membres et la Commission dans ce domaine peuvent se résumer comme suit : i) encourager la coopération et l'implication des jeunes dans la politique de la santé ; ii) mobiliser tous les acteurs au niveau local pour aider les jeunes à risque ; iii) rédiger des informations sur la santé répondant aux besoins particuliers des jeunes, iv) encourager l'éducation à la santé par les pairs dans les écoles et les organisations de jeunesse.
- **Champ d'intervention n° 5 – la participation** : garantir la pleine participation des jeunes à la vie civique et à la démocratie, en soutenant les organisations de la jeunesse, doit devenir un autre objectif de la stratégie proposée par la Commission. Dans cette perspective, il est proposé que les États membres et la Commission s'emploient à : i) établir des critères de qualité en matière de participation, d'information et de consultation des jeunes ; ii) **soutenir davantage les organisations de jeunesse sur les plans politique et financier** ; iii) promouvoir la démocratie en ligne afin de mieux atteindre les jeunes qui n'appartiennent à aucune organisation ; iv) multiplier les occasions de débat entre les institutions européennes ou nationales et les jeunes.

3) développer la solidarité mutuelle entre la société et les jeunes :

- **Champ d'intervention n° 6 – l'intégration sociale** : en 2006, un cinquième des 16-24 ans étaient menacés de pauvreté. Des mesures de prévention de la pauvreté s'avèrent dès lors nécessaires, notamment pour interrompre le processus de transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Dans ce domaine, il est dès lors envisagé de : i) s'attaquer aux problèmes rencontrés par les adolescents et les jeunes adultes, en particulier ceux qui bénéficient de moins de possibilités ; ii) optimiser l'utilisation des Fonds européens en direction de l'intégration sociale des

jeunes ; iii) exploiter pleinement les possibilités offertes par l'animation socio-éducative ; iv) encourager la participation des jeunes à la politique d'insertion sociale ; v) reconnaître les obstacles surmontés par les jeunes défavorisés, notamment par l'attribution de prix spécifiques ; vi) s'attaquer aux difficultés des sans-abri et au problème de la privation de logement des jeunes adultes ; vii) faciliter l'accès à des services de qualité (transports, santé) ; viii) promouvoir des mécanismes d'aide spécifiques pour les jeunes familles.

- **Champ d'intervention n° 7 – le volontariat** : le volontariat des jeunes contribue de manière significative à la solidarité intergénérationnelle. Il faut donc l'encourager via des actions tant communautaires que nationales en : i) améliorant la reconnaissance des compétences à travers l' utilisation de l'Europass et du «Youthpass» (passeport jeunesse) ; ii) reconnaissant la contribution des organisations de jeunesse et des formes non structurées de volontariat ; iii) réfléchissant aux moyens de mieux protéger les droits des volontaires (ex. : dans le cadre de l' Année européenne du bénévolat en 2011) ; iv) élaborant des stratégies nationales en matière de mobilité des jeunes volontaires.
- **Champ d'intervention n° 8 – les jeunes et le monde** : dans ce domaine, il s'agit pour l'essentiel de faire participer les jeunes à l'élaboration des politiques mondiales à tous les niveaux (local, national et international) en s'appuyant sur les réseaux de jeunes et les outils existants (par exemple, le dialogue structuré). Les principaux domaines de mobilisation seraient le changement climatique et les Objectifs du millénaire pour le développement tels que définis par les Nations unies. Les actions envisagées seraient les suivantes : i) encourager les jeunes à des modes de consommation et de production plus écologiques (recyclage, économies d'énergie, véhicules hybrides, etc.) ; ii) promouvoir le volontariat dans un cadre extra-européen ; iii) soutenir le développement de structures d'animation socio-éducative sur d'autres continents ; iv) sensibiliser les jeunes aux droits fondamentaux et aux questions de développement à l'échelle mondiale.

Outre la description d'actions tous azimuts pour mobiliser la jeunesse, la communication se penche sur les structures pouvant permettre d'atteindre directement les jeunes, et notamment sur l'aspect fondamental que représente l'**animation socio-éducative** (et la manière de la promouvoir). Celle-ci peut prendre la forme d'organisations de jeunesse, de maisons communales, de centres de jeunesse, d'églises, etc. Elle peut aider à lutter contre le chômage, l'échec scolaire, l'exclusion sociale, et offrir des loisirs. Elle peut aussi développer les compétences des jeunes et faciliter la transition entre l' adolescence et l'âge adulte. Toutefois, l'animation socio-éducative **manque souvent de professionnalisme**. Il est donc suggéré de proposer une série d' actions destinés à professionnaliser l'animation socio-éducative (ex. : en : i) dotant les éducateurs de compétences professionnelles ; ii) soutenant l' animation socio-éducative via les Fonds structurels ; iii) favorisant la mobilité des éducateurs, iv) développant des services, des pédagogies et des pratiques innovantes en la matière).

Approche de coopération envisagée : pour favoriser la pleine mise en œuvre des actions détaillées ci-avant, la communication recommande aux États membres de renforcer la **coopération transversale** ; notamment avec les acteurs locaux et régionaux, en première ligne vis-à-vis de la jeunesse. La Commission insiste également sur l'aspect **dialogue** avec les jeunes. Ainsi, en 2010, un groupe de travail réunissant les États membres et le Forum européen de la jeunesse sera créé pour faire le point sur toutes les formes de dialogues envisageables. Il est également prévu d'organiser chaque année un cycle de dialogue structuré avec la jeunesse.

La Commission insiste en outre sur l'aspect **apprentissage par les pairs** pour une meilleure élaboration des politiques les concernant et sur l'utilisation de données fiables afin d'élaborer des politiques sur base de données concrètes.

Enfin, la stratégie devrait s'appuyer sur la mobilisation des programmes et Fonds communautaires dans le secteur de la jeunesse (tels que Jeunesse en action) ou d'autres programmes similaires (Culture, programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, PROGRESS, MEDIA, Erasmus Jeunes entrepreneurs, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation) ainsi que les Fonds structurels.

Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 25/03/2011 - Document de suivi

La Commission présente un document de travail dans lequel elle propose une série d'indicateurs de l'Union européenne dans le domaine de la jeunesse.

Pour rappel, en 2009, la Commission avait proposé une stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, en se fondant sur la méthode ouverte de coordination renouvelée (voir résumé du document de base législatif du 27/04/2009 de la présente fiche de procédure). Dans ce document, la Commission proposait de créer **un groupe de travail** afin de discuter des «descripteurs» possibles pour les priorités relatives à la participation, au volontariat, à la créativité et aux jeunes dans le monde, ainsi que pour les jeunes qui ont quitté l'école, qui sont sans emploi ou ne suivent pas de formation.

La Commission a ainsi établi un groupe d'expert *ad hoc* chargé de fixer les indicateurs, lesquels ont été déterminé en janvier 2010. Le présent document propose un état des lieux des travaux et des résultats du groupe d'experts européens sur la jeunesse et présente la grille des indicateurs ainsi définie.

Stratégie de l'UE pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser

2009/2159(INI) - 18/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur "Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser".

De manière générale, le Parlement se félicite de la communication de la Commission portant sur le même sujet (voir COM(2009)0200) ainsi que de la résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). Il estime toutefois que les programmes et les fonds communautaires devraient refléter l'ambition de l'Europe pour la jeunesse et demande aux États membres d'appliquer pleinement les dispositions prévues par le traité de Lisbonne dans le domaine de la politique de la jeunesse, en encourageant la participation des jeunes à la vie démocratique, en accordant une attention particulière aux jeunes sportifs et sportives, et en veillant au respect de la Charte des droits fondamentaux.

Observations essentielles sur l'efficacité de la stratégie pour la jeunesse : le Parlement reconnaît que la méthode ouverte de coordination renforcée (MOC) est un instrument de coopération qui convient pour les questions relatives à la jeunesse, et ce, malgré ses insuffisances, son utilisation peu répandue, son manque de légitimité, l'absence d'intégration vis-à-vis des priorités nationales et le risque d'une "confusion des compétences" entre les différents niveaux. Il appelle dès lors au renforcement de la MOC afin d'obtenir des résultats à long terme. Dans la foulée, il demande une coopération plus étroite entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil sur les questions relatives à la jeunesse ainsi qu'avec les parlements nationaux. Il souligne la nécessité d'établir aux niveaux européen et national des **indicateurs clairs** permettant d'améliorer, d'élargir et de mettre à jour les connaissances sur les conditions réelles des jeunes et de comparer les progrès accomplis. Le Parlement en appelle également à une **évaluation globale de toute la stratégie européenne de la jeunesse**.

Rappelant le rôle majeur joué par des programmes comme Comenius, Erasmus et Leonardo da Vinci dans le développement des politiques européennes d'enseignement et de formation, le Parlement estime que ces programmes constituent la pierre angulaire du développement de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et souhaite qu'ils deviennent une **priorité politique** dans la perspective de leur renégociation pour la prochaine génération de programmes pluriannuels. Il convient également de mobiliser et d'adapter les programmes et les Fonds sociaux de l'UE en faveur de la jeunesse et de faciliter leur accès, dans le cadre d'une approche concrète et non bureaucratique.

Le Parlement appelle également à **promouvoir davantage la mobilité des jeunes** en Europe et demande que les programmes de mobilité consacrent suffisamment d'attention aux échanges de jeunes en dehors de l'enseignement formel. Il demande dès lors à la Commission d'être particulièrement attentive à la mobilité des animateurs socio-éducatifs et souhaite un assouplissement du régime des visas à leur égard (tel que cela existe pour les étudiants).

Le Parlement estime, par ailleurs, que l'amélioration de la vie des jeunes est une mission transversale qui doit porter sur l'ensemble des domaines de l'action politique. C'est pourquoi, il encourage les institutions européennes et les États membres à promouvoir la création, dans tous les services compétents et ministères, **un département chargé de la jeunesse** visant à développer l'élaboration de politiques de la jeunesse appropriées.

Domaines d'action : le Parlement indique que la crise économique mondiale est lourde de conséquences pour la jeunesse et qu'elle aura une profonde influence sur les priorités définies dans les domaines d'action. Il réclame dès lors tout un éventail de mesures de suivi des actions menées dans le domaine social ainsi qu'une attention spécifique soit accordée à la révision des systèmes d'amortisseurs sociaux et des régimes de sécurité sociale.

Principes généraux applicables à chaque domaine d'action : le Parlement souligne l'importance de supprimer toutes formes de discrimination entre les jeunes qu'elle soit fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Il faut considérer les jeunes comme un **groupe prioritaire de la vision sociale de l'UE**. Il insiste également sur la nécessité d'apporter aux jeunes souffrant de handicaps une aide efficace et bien adaptée. Tout doit être fait pour interconnecter les politiques de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la culture et d'autres politiques, comme celle relative aux enfants.

Éducation et formation : le Parlement encourage les États membres à renforcer l'interaction entre les composantes du triangle du savoir (éducation, recherche, innovation), ce qui est fondamental pour la croissance et la création d'emplois. Il demande l'établissement de critères communs pour la reconnaissance mutuelle de l'éducation et de la formation professionnelle à caractère non formel, par exemple en accélérant l'adoption du système du CEC pour la reconnaissance des qualifications, la transparence et la validation des compétences. Il invite également les États membres à investir davantage dans la formation aux compétences recherchées sur le marché du travail en adaptant les programmes d'enseignement aux demandes sur le marché du travail. Il encourage en outre les États membres, notamment sur le plan financier, à favoriser la mobilité de tous les jeunes en matière d'apprentissage et de formation, élément fondamental pour l'acquisition de connaissances et d'une expérience professionnelle.

En ce qui concerne la question **de l'abandon scolaire**, le Parlement en appelle à des mesures fermes afin qu'un pourcentage maximal de jeunes accomplisse l'intégralité de sa scolarité obligatoire. Les États membres doivent également s'efforcer de réaliser les objectifs prévus dans le cadre de la stratégie "Education et formation 2020", en particulier en ce qui concerne les personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base et les jeunes en décrochage scolaire.

Le Parlement insiste également sur l'accès égal de tous les enfants et de tous les jeunes, indépendamment du statut juridique de leur famille, à l'enseignement public, dans le respect de leur propre culture et de leur langue. Il faut notamment qu'ils puissent acquérir la maîtrise de la langue de l'État membre d'accueil et puissent se familiariser avec sa culture en tant qu'instrument d'intégration. Le Parlement demande **l'égalité d'accès total à l'éducation à tous les jeunes** indépendamment de leur origine sociale et de leur situation financière.

Emploi et esprit d'entreprise : le Parlement s'inquiète du nombre croissant de jeunes chômeurs, de jeunes sous-employés et de jeunes en situation précaire, en particulier dans le contexte de crise économique. Il considère qu'une situation professionnelle instable peut dissuader les jeunes de fonder une famille ou les inciter à retarder ce projet, et affecter ainsi l'évolution démographique. Il soutient en outre la proposition d'intégrer des mesures axées sur les jeunes dans les différents plans de relance. Le Parlement demande également que l'agenda « UE 2020 » renouvelé soit davantage axé sur les jeunes.

Pour leur part, les États membres sont appelés à prendre des mesures pour lutter contre l'insécurité de l'emploi et les conditions de travail précaires auxquelles sont confrontés les jeunes et à **faciliter l'accès des jeunes à tout type d'emploi** dans de bonnes conditions de travail. Il faut donc améliorer la qualité des stages, permettre aux jeunes d'accéder à davantage de possibilités d'emploi, mettre en œuvre des politiques de protection sociale destinées aux jeunes défavorisés, garantir l'égalité des chances aux jeunes de la périphérie et des centres urbains et apporter un soutien spécial aux jeunes mères.

En ce qui concerne la problématique de la **fuite des cerveaux**, le Parlement demande aux États membres de mettre au point des stratégies visant à retenir les jeunes dans les pays et les régions touchés par l'émigration. Ces derniers sont également appelés à : i) équilibrer les différences de niveau de revenus entre les jeunes hommes et les jeunes femmes ; ii) garantir le droit à un travail décent et à la sécurité sociale ; iii) garantir la transférabilité totale des acquis sociaux afin de ne pas mettre en danger la protection sociale des jeunes actifs. Le Parlement recommande encore que pour promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les jeunes, on développe des structures et des réseaux européens et que l'on recoure aux instruments du

microcrédit et de la microfinance. Il recommande également des formes avancées d'intégration entre l'université et les entreprises ainsi que le soutien à des initiatives privées de jeunes.

Santé, bien-être et environnement : le Parlement attirer l'attention sur le fait que les changements climatiques et environnementaux et la dégradation de l'environnement ont des répercussions défavorables sur la vie des jeunes. Des actions durables sont donc nécessaires dans ce domaine. Il suggère aux États membres d'intégrer dans leurs programmes scolaires des formes adaptées d'initiation à la prévention des risques liés à la santé et à l'environnement. Soulignant également la vulnérabilité des jeunes et des enfants lors de l'élaboration des politiques des consommateurs et de l'environnement, le Parlement demande la mise en place des campagnes d'information et d'éducation adaptées. Il insiste en outre sur la lutte contre la consommation de drogue et d'alcool, du tabac et d'autres formes de dépendance, comme les jeux de hasard et souhaite un renforcement des actions destinées à lutter contre les scènes de violence dans les médias ainsi que des actions destinées à promouvoir le sport. Le Parlement souligne au passage le nombre invariablement élevé de grossesses parmi les jeunes filles mineures et demande à la Commission et aux États membres de mener des actions de sensibilisation à ce problème ainsi que le renforcement des actions d'éducation sexuelle.

Participation : le Parlement insiste sur le dialogue et la consultation structurés avec les jeunes. Il recommande vivement de promouvoir la participation des jeunes et des organisations à tous les niveaux (local, national et international) à la définition des politiques générales et, en particulier mais pas seulement, de la politique de la jeunesse par un dialogue structuré permanent. Il soutient la mise en place de structures permettant à tous les acteurs de contribuer à la définition des politiques concernant la jeunesse, en mettant l'accent sur représentativité et la diversité de la représentation (notamment en mobilisant les jeunes à un âge précoce). Il suggère la mise en place de programmes récompensant les jeunes qui participent activement à la société et encourage les jeunes qui résident dans les quartiers défavorisés à participer activement aux activités européennes. L'objectif doit également être de renforcer les échanges dans le cadre d'un dialogue ouvert à tous les niveaux.

Créativité et culture : le Parlement s'étonne de l'absence de toute référence explicite aux enjeux culturels dans la communication de la Commission. Il souligne l'importance de soutenir la culture des jeunes et de la reconnaître lors de l'attribution de fonds et appuie la proposition du Conseil de permettre aux jeunes travailleurs d'acquérir une formation spécialisée dans les secteurs de la culture. Il appelle en particulier la Commission à concevoir un **passeport européen pour les jeunes**, afin que ces derniers aient accès aux institutions culturelles **à un tarif réduit**. Des efforts doivent en outre être faits pour favoriser l'accès des jeunes aux nouvelles technologies pour stimuler la créativité.

Activités en matière de volontariat : le Parlement encourage vivement les actions destinées à favoriser le volontariat des jeunes, lequel ne doit pas viser à remplacer les possibilités d'emploi professionnel et rémunéré mais constituer une valeur ajoutée pour la société. Il salue la création du Corps de volontaires européens d'aide humanitaire et recommande de faire en sorte que l'éducation non formelle soit davantage reconnue. Il demande également l'introduction et la reconnaissance mutuelle d'un "passeport du bénévole européen" complétant le "Youthpass" actuel qui viserait à enregistrer le travail bénévole des jeunes et pourrait être présenté à des employeurs potentiels comme preuve de qualification.

Intégration sociale : le Parlement estime que, dans un contexte de sociétés vieillissantes, l'équité intergénérationnelle représente un défi majeur. Il souligne la nécessité d'établir des programmes s'adressant à des catégories socialement marginalisées, comme les jeunes immigrés et tous ceux ayant des besoins particuliers (handicapés, jeunes qui doivent être réinsérés dans la société à l'issue d'une période de détention, sans-abri, précaires, etc.). Il réitère également son attachement à l'égalité entre les sexes et ce, dès le plus jeune âge. Il demande en outre **qu'aucun jeune mineur ne puisse se retrouver sans aucune prise en charge sociale**. Il souhaite également que l'on combatte toutes les formes d'extrémisme.

Les jeunes et le monde : le Parlement recommande l'octroi d'une aide directe au développement pour la mise en œuvre de mesures dans le secteur de la jeunesse et de lutte contre la consommation ou le trafic de drogue dans les pays en développement. Des actions d'intérêt général devraient également être envisagées afin de développer leur sens des responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique, de développement ou d'aide humanitaire, via le volontariat. Des échanges et des jumelages avec les pays tiers destinés à promouvoir le dialogue interculturel sont également envisagés. Le Parlement demande enfin que des améliorations soient apportées au programme ERASMUS MUNDUS.